Document généré le 1 juin 2025 08:25

Le Naturaliste canadien

Saviez-vous que…

Volume 141, numéro 1, hiver 2017

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1037942ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1037942ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

0028-0798 (imprimé)
1929-3208 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

(2017). Saviez-vous que…. *Le Naturaliste canadien*, *141*(1), 70–70. https://doi.org/10.7202/1037942ar

Tous droits réservés © La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, 2017

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Saviez-vous que...

Caribous de la rivière George – Résultats de l'inventaire aérien du troupeau

Des biologistes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec le Department of Environment and Conservation du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et un représentant de la Table ronde autochtone sur le caribou de la Péninsule d'Ungava (TRACPU), ont procédé à l'inventaire aérien du troupeau de caribous de la rivière George en juillet 2016. Le troupeau a alors été estimé à 8 900 caribous.

Pour assurer la pérennité de cette population à court et à long termes, le Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le groupe de recherche Caribou Ungava sont associés au Gouvernement du Québec pour réaliser ensemble les travaux de suivi et de recherche requis sur les troupeaux de caribou migrateur de l'Ungava.

Une combinaison de plusieurs facteurs permet d'expliquer le déclin graduel du troupeau, plus particulièrement marqué depuis 2001 : la détérioration de certains habitats critiques, comme les aires de mise bas et d'alimentation par le broutement et le piétinement, la prédation, les maladies et les parasites, la récolte par la chasse et les conséquences liées au développement du territoire.

Compte tenu de la situation qui a cours, la chasse sportive au Québec a été suspendue en 2012, et ce, pour une durée indéterminée. De plus, depuis 2009, les autorités du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que les principaux partenaires en gestion faunique des territoires touchés poursuivent des travaux de recherche pour mieux comprendre le déclin du troupeau de caribous de la rivière George. Un plan de gestion et de conservation est en cours d'élaboration afin de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préserver le troupeau.

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Centenaire de la Convention concernant les oiseaux migrateurs

La Société Provancher désire souligner le centième anniversaire de la signature de la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Cette convention fut signée le 16 août 1916 entre les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, lequel agissait alors au nom du Canada. Ce fut une étape mémorable dans l'historique de la protection des oiseaux migrateurs en Amérique du Nord.

Au début du 20e siècle, plusieurs naturalistes se préoccupaient de la situation alarmante des oiseaux migrateurs. Tant au Canada qu'aux États-Unis, on s'adonnait à la chasse aux oiseaux à longueur d'année. La tourte voyageuse, si abondante au 18e siècle, était en voie d'extinction. Sur la Côte-Nord du Saint-Laurent, des quantités énormes d'œufs étaient prélevées dans les colonies d'oiseaux pour alimenter les marchés de la Nouvelle-Angleterre. Pour décorer les chapeaux des dames, quantité d'oiseaux étaient abattus uniquement pour leurs plumes. La chasse en période de reproduction entraînait des conséquences catastrophiques et un effondrement des populations d'oiseaux était en cours. Malgré les quelques lois sur la faune en vigueur dans les provinces et les États, il était évident qu'il fallait agir plus fermement pour protéger les oiseaux. Interdire la chasse le printemps et protéger les nids ainsi que les œufs fut une approche qui a fait consensus chez les parlementaires, tant au Canada qu'aux États-Unis, et qui était promue par les sociétés de conservation.

C'est ainsi que la Convention concernant les oiseaux migrateurs a vu le jour. Cette convention s'applique aux oiseaux qui, à l'époque, étaient jugés utiles à l'homme. Elle exclut donc les oiseaux considérés « nuisibles » au début du siècle dernier : les oiseaux noirs, certains oiseaux piscivores, comme les cormorans et le martin-pêcheur, puisqu'ils étaient jugés nuisibles à l'agriculture et aux pêcheries.

C'est à la suite de la signature de cette convention que d'importants efforts de conservation des oiseaux ont vu le jour : adoption de la loi sur la Convention des oiseaux migrateurs, campagnes de sensibilisation de la population, augmentation du nombre de gardes-chasses, création de refuges d'oiseaux migrateurs et recherches sur les oiseaux.

Source : Michel Lepage

Michel Lepage

Nid d'eider à duvet, une espèce qui a profité de la protection des colonies d'oiseaux.

Financement du registre des collections en sciences naturelles

L'Institut québécois de la biodiversité (IQBIO) a réuni les fonds nécessaires à l'amélioration et au maintien du registre des collections de recherche en sciences naturelles pour les 3 prochaines années. En effet, après un premier don de la famille Trottier en décembre 2015, la *Gosling Foundation* a octroyé une subvention de 10 000 $ en avril 2016. Poursuivant ses demandes de financement, Juliette Duranleau, l'agente de projet pour l'IQBIO, en collaboration avec les membres du comité, Pierre Brunel et Bernadette Jacquaz, a réussi à convaincre deux autres fondations de subventionner cet important projet. La *Salamander Foundation* et la *Chawkers Foundation* vont ainsi contribuer à la mise à jour du registre avec des subventions respectives de 10 000 $ et 5 000 $.

Source : IQBIO